

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application de la loi portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 : Les Enseignants du Secondaire Général issus du concours de l'ENS, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique dont les noms suivent, sont affectés au titre de l'année scolaire 2025-2026, conformément aux tableaux ci-dessous:

DRENA D'ACCUEIL: DALOA

N°	NOM	PRENOMS	IDENTIFIANT	DISCIPLINE	EMPLOI	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
1	KOUASSI	NEE N'ZI AKHISSY CLOTILDE	FC-25/2520053	PHYSIQUE-CHIMIE/SVT	PC	LYCEE MODERNE 1 DALOA

DRENA D'ACCUEIL: GRAND-BASSAM

N°	NOM	PRENOMS	IDENTIFIANT	DISCIPLINE	EMPLOI	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
2	ADDY	MARCEL N'DRI	253921S	MATHEMATIQUES	PL	LYCEE MUNICIPAL BONOUA

DRENA D'ACCUEIL: GUIGLO

75 - 00206

25 FEV. 2020

N°	NOM	PRENOMS	IDENTIFIANT	DISCIPLINE	EMPLOI	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
3	GBAYORO	BI TAH	414714L	HIST-GEO/LET MOD	PC	COLLEGE MODERNE DE KEIBLY

Article 2: La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

MENAET/DRH	01
DRH/SDPESG	01
DRH/SRC	01
INTERESSE(E)	01
CHRONO	01


OUATTARA Drissa